

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Ismier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Lucie FERRADOU, Maire de Saint-Ismier.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2014

Nombre de conseillers
En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 24

Absents : 8

Présents : C. ANGLADE, E. BRECHIGNAC, I. CHARPIN, H. DILLEMANN, L. FERRADOU, M. FINÉ, J. GAMELIN, M. GLATIGNY, M. LAMBERT, J. MARRINO-TONMIND, C. MILESI, J.C. NINET, M.C. PARADE, L. PERTUISOT, G. PICARD, F. PIETRI, J.L. REVOL, C. SCHEMEL, C. THIBAUT-REYMOND, L. VERNE, M.N. VIAL.
Absents : B. BODIN, C. JOLLU, G. CUTAYAR, J.C. GENEVOIS, B. JAY qui donne pouvoir à L. FERRADOU, J.P. LIONTI, R. PALLIERE qui donne pouvoir à M.N. VIAL, I. SAPART qui donne pouvoir à M. FINÉ.

Madame la Maire ouvre la réunion à 18h, fait lecture de l'ordre du jour et des pouvoirs.

Secrétaire de séance désigné : Hervé DILLEMANN

2014-001 : Code Général des Collectivités Territoriales - Article L2122-22 – Délégation de pouvoir au Maire – Compte rendu des décisions

Entendu le rapport de Madame la Maire.

Aux termes de l'article L 2122-22, du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer, au Maire, une partie de ses attributions.

Compte rendu, succinct, des dernières décisions prises :

- AG-01 : Location de la salle Grésivaudan pour une réunion publique, recette de 400 € HT.
- AG-02 : Besoin de l'Agora dans le cadre de sa programmation culturelle : un encart publicitaire, *les affiches du Dauphiné*, 150 € HT ; réservation de chambres pour l'accueil des acteurs, *Hôtel le Dauphin Blanc*, 200 € HT.
- AG-03 : Achat de fournitures et alimentation pour les spectacles de l'Agora, *Promocash*, 250 € HT.
- AG-04 : Besoin en communication saison culturelle de l'Agora, *les affiches du Dauphiné*, 445 € HT ; *Albos Editions*, 360 € HT ; *Mairie de Colles*, 112 € HT.
- AG-05 : Achat alimentaire pour 2 manifestations, *Super U*, 80 € HT ; *Chazal*, 30 € HT ; *Aux deux gourmets*, 29 € HT ; *Bar du square*, 100 € HT.
- AG-06 : Location de la salle Grésivaudan pour une réunion publique, recette de 300 € HT.
- ANIM-01 : Achat de fournitures et alimentation pour la cérémonie des vœux du Maire : *Promocash*, 200 € TTC ; *Papier rusé*, 50 € TTC ; *Boulianger aux deux gourmets*, 432 € ; *Le Chardon Bleu*, 456 € TTC ; *Loc-VF*, 280 € TTC ; *L'Echanson*, 287 € TTC.
- ANIM-02 : Organisation pour la cérémonie des vœux du Maire : animation chants gossels, *la clé des chants*, 750 € TTC ; bouteilles d'eau, *comité des fêtes*, 155 € TTC.
- AS-33 : Formation du personnel à l'outil de gestion Nemausic, *GFI Prologiciels*, 2 702,96 € TTC.
- AS-34 : Financement de la formation de l'apprentie du service Ressources Humaines, *Formasup*, 3 708 € TTC.
- AS-35 : Financement de l'étude des droits à l'allocation pour perte d'emploi, *CDG 38*, 178 € TTC.
- CC-18 : Achat d'ouvrages pour les services administratifs et juridiques, *Editions Territorial*, 147 € TTC.
- CC-19 : Abonnement au "Journal de l'animation" pour une durée de 2 ans, *Editions Martin Média*, 76 € TTC.
- CC-20 : Abonnement web, « *le Dauphiné libéré* », 42,50 € TTC.
- CC-21 : Achat d'ouvrages pour les services administratifs et juridiques, *librairie Arthaud*, 380,18 € TTC.
- CC-22 : Abonnement Bébémax, *Max société générale*, 34 € TTC.
- COM-01 : Abonnement aux listings nouveaux voisins année 2014, *La Poste*, 400 € TTC.

Abécavage du 6.03.14 au 1.05.14

Exemplaire abécavage



- DG-001 : Convention annuelle d'assistance juridique, *SCP d'avocats FESSIER-JORQUERA-CAVALLES*, 6 360 € TTC.
- DG-002 : Adhésion annuelle, *Comité Interprofessionnel des Bois de Charteuse*, 100 € TTC.
- DS-08 : Signature d'une convention pour la mise à disposition gratuite d'un logement au profit d'une association du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013.
- DS-09 : Signature d'une convention pour la mise à disposition gratuite d'une chambre pour la période du 20 décembre 2013 au 20 mars 2014.
- EI-01 : Détermination des tarifs des séjours à Autrans et Châtel.
- EI-02 : Détermination des tarifs pour les centres de loisirs.
- EI-03 : Détermination des tarifs pour le « local jeune ».
- EI-04 : Achat de compléments de goûters pour les centres de loisirs, *SUPER U*, 250 € TTC.
- EI-05 : Achat prestation Hip Hop pour le 1^{er} semestre 2014, 798 € TTC.
- FB-85 : Achat de petit matériel pour les centres de loisirs, *Carrefour Meylan*, 300 € TTC maximum.
- FB-88 : Hébergement pour un séjour jeunesse, *Gîte la cascade*, 3 328 € TTC.
- FB-89 : Achat de matériel sportif pour le local jeunes, *Décathlon*, 200 € TTC.
- FB-90 : Achat de matériel pour les activités périscolaires, *la Cornifé*, 439,53 € TTC.
- FB-91 : Achat de matériel de restauration, *Henri Julien*, 2 113 € TTC.
- FB-92 : Matériel pour le nouveau centre de loisirs : tables et bancs, *Cornifé*, 1 948,16 € TTC ; chaises, *Henri Julien*, 1 105,10 € TTC ; jeux et équipements coin lecture, *Lacoste*, 2 097,97 € TTC ; mobilier, *Ikéa*, 1 034,10 € TTC ; matériel psychomotricité, *Mesco*, 395,60 € TTC.
- FB-93 : Achat de fournitures et alimentation pour les activités périscolaires, *Super U*, 300 € TTC.
- FB-94 : Achat de prestations et fournitures pour les activités sportives, culturelles et manuelles des centres de loisirs : *Transports Philibert*, 2 000 € TTC ; *Nouvelles Montagnes*, 300 € TTC ; *Maison des Jeux de Grenoble*, 60 € TTC ; *Super U*, 450 € TTC ; *Cerai*, 100 € TTC ; *Afrot*, 4 052 € TTC ; *Foyer de ski de fond-Autrans*, 300€ TTC ; *Régie remontée mécanique-Autrans*, 200 € TTC ; *Kahleap*, 500 € TTC ; *Ecole ski Français Autrans*, 250 € TTC.
- FG-09 : Renouvellement de l'abonnement à Jurisdassueur Pro pour l'année 2014, *Lexis Nexis*, 3 919,89 € TTC.

- FO-001 : Convention pour la mise à disposition d'un logement situé 81 chemin de Poulatière pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2014, recette de 150 € par mois.
- FS-27 : Achat de café pour les besoins du service mairie, *Fralca*, 90 € TTC.
- FS-28 : Matériel pour l'organisation des vœux du Maire ainsi que du Noël des enfants du personnel de la mairie : petites fournitures, *GIFI*, 100 € TTC ; papiers cadeaux, *RETF*, 100 € TTC ; petites fournitures, *VIVA*, 100 € TTC.
- FS-29 : Achat de produits alimentaires pour la soirée d'échange autour des techniques d'animations, *Carrefour Meylan*, 70 € TTC.
- FS-30 : Stock pour les besoins de la mairie, *Carrefour Meylan*, 50 € TTC.
- FG-68 : Achat licences logiciel antivirus, *COM6*, 610,68 € TTC.
- FG-73 : Renouvellement des concessions de type familial n°826 et 827 et attribution du n°1246 à cette concession, recette de 298,80 € TTC.
- FG-79 : Renouvellement de la concession de type familial n°282 et attribution du n°1249 à cette concession, recette de 1 092,30 € TTC.
- FG-80 : Achat de matériel informatique, *Domsyste*, 928,10 € TTC.
- FG-82 : Attribution concession n°1250, recette de 298,50 € TTC.
- FG-83 : Restauration des assuaires communaux, *TRV travaux publics*, 5 969,83 € TTC.
- FG-84 : Attribution concession n°1251, recette de 298,50 € TTC.
- FG-85 : Renouvellement de la concession type familial n°9 et attribution n°1252 à cette concession, recette de 298,50 € TTC.
- FG-87 : Renouvellement de la concession n°630-631 et attribution du n°1176 à cette concession, recette de 298,50 € TTC.
- FG-88 : Renouvellement de la concession de type familial n°354 et attribution du n°1253 à cette concession, recette de 186,75 € TTC.
- FG-90 : Renouvellement de la concession de type familial n°704 et attribution du n°1255 à cette concession, recette de 149,40 € TTC.
- FG-91 : Attribution concession n°1256, recette de 746,25 € TTC.
- FG-92 : Achat d'une alimentation pour ordinateur, *Domsyste*, 83,72 € TTC.
- AM-10 : Extension du réseau électrique pour l'opération « les Terrasses de Charvinière », *ERDF*, 11 242,79 € TTC.

LFR-22 : Projets culturels et sportifs des écoles : transports scolaires, *Transdev Dauphiné*, 659 € TTC, *Perraud*, 124 € TTC ; intervention nature, *SCM Nouvelles Montagnes*, 155 € TTC ; intervention animaux de la ferme, *M. Petrier*, 150 € TTC ; visite Casemite, *CCST Grenoble*, 69 € TTC ; spectacle Kado, *Compagnie Sac à son*, 838,09 € TTC.
LFR-23 : Achat de produits anti-poux, *pharmacie Fontaine Amélie*, 84,96 € TTC.
LFR-24 : Projets culturels et sportifs des écoles : transports, *Transdev Dauphiné*, 133 € TTC, *Perraud*, 190 € TTC ; Visite, *Musée archéologique de Grenoble*, 56 € TTC ; places de cinéma, *Espace Aragon*, 259 € TTC ; abonnement annuel, *CRDP Grenoble*, 59 € TTC ; interventions danses et chants, *Costantino*, 835 € TTC, *Baudrière*, 1 905 € TTC.
LFR-25 : Achat de sprints artificiels pour une utilisation pluriannuelle, *Carrefour*, 300 € TTC.
LFR-26 : Cycle natation école de la Poulatière, *Centre Nautique Intercommunal de Colles*, 1 500 € TTC.
MCM-05 : Achat de supports fixes et d'une bêche grille à l'Agora pour le service communication, *Réservoir Pub*, 2 917 € HT.
MCM-06 : Panneaux signalétiques pour indiquer les bâtiments et services communaux ainsi que les commerces, *Réservoir Pub*, 11 502,69 € TTC.
MEN-01 : Entretien des bâtiments communaux et de l'Agora pour l'année 2014, *Société U/GAP*, 140 672,06 € TTC.
2013-MED-001 : Achat de papier cristal pour la couverture des livres, *Filmolux*, 144,52 € TTC.
2013-MED-002 : Encas pour la rencontre avec un auteur du Grésivaudan, *Le Chardon Bleu*, 68,40 € TTC.
2013-MED-003 : Achat d'un livre, *Guilhem Martin*, 26,26 € TTC.
2013-MED-004 : Apéritif pour l'animation « voyage aux pays des contes », *Bouche traiteur du Rozat*, 130 € TTC.
2013-MED-005 : Achat de boissons pour le spectacle de comédie familiale, *Casino Saint-Jernier*, 37 € TTC.
2014-MED-001 : Acquisition de petits matériels d'équipement pour CD audio, *ASLER diffusion*, 215,59 € TTC.
2014-MED-002 : Acquisition de petits matériels d'équipement pour CD audio, *ASLER diffusion*, 215,59 € TTC.
2014-MED-003 : Abonnement annuel à « la revue des enfants », *BNF*, 62 € TTC.
2014-MED-005 : Acquisition de planches à dessins pour la réalisation d'un petit théâtre japonais, *Bibliothèque pour l'école*, 130 € TTC.
2014-MED-006 : Intervention d'un sismeur, *Association Clair Obscur*, 250 € TTC.
2014-MED-007 : Broches pour le gouster des personnes âgées et des enfants lors du vote du prix chronos, *Le Chardon Bleu*, 25 € TTC.
MP-001 : Marché de travaux de voiries, d'aménagements et de réseaux divers, durée d'un renouvelable 3 fois, *COLAS*, montant annuel maximum 720 000 € TTC.
MP-002 : Besoins en publicité pour les marchés, *Jas affiches du Dauphiné*, 3 000 € TTC maximum pour l'année ; *Le Dauphiné Libéré*, 1 000 € TTC maximum pour l'année.
MP-003 : Achat de petites imprimantes, *Ricoh*, 3 942,75 € TTC montant TTC annuel maximal.
MP-004 : Tranches conditionnelles pour l'aménagement de la RD 1090 sud et du parvis de l'Agora, *Colas*, 325 668,22 € TTC ; *Rivol*, 59 235,12 € TTC.
MTG-04 : Renouvellement de l'abonnement au service de la Boite Postale Flexigo pour l'année 2014, *La Poste*, 78 € TTC.
MTG-05 : Renouvellement de la location de la machine destructeur de papier pour l'année 2014, *Néopost France*, 296,37 € TTC.
PE-01 : Jeux et mobilier pour le service petite enfance, *Yatman*, 970 € TTC.
PE-02 : Pains et viennoiseries pour les besoins du service petite enfance durant l'année 2014, *Chardon Bleu*, 800 € TTC.
PE-03 : Besoins en alimentation et fournitures de la structure petite enfance pour l'année 2014 : *Metro*, 3 200 € TTC ; *Casino*, 300 € TTC ; *Carrefour*, 500 € TTC ; *Pharmacie Fontaine Amélie*, 800 € TTC.
PM-002 : Besoin en équipement de la police municipale, *GK Professionnal*, 200,25 € TTC.
PM-003 : Achat de 3 kits de pavoisement, *Manufacture des drapeaux*, 214,38 € TTC.
PR-39 : Organisation des vœux au personnel et le Noël de leurs enfants : papillotes variées, *Carrefour Meylan*, 150 € TTC ; 75 chèques de 30 € chacun, *Cadhaq*, 2 368,50 € TTC.
PR-40 : Organisation des vœux au personnel et le Noël de leurs enfants : repas, *Au Vieux Moulin*, 2 150 € TTC ; cabanes à construire avec un animateur, *Maccabane*, 639 € TTC ; Jeux en bois avec un animateur, *Maison des Jeux*, 920 € TTC ; location gonflable « Spider man », *Diversity Kids*, 204 € TTC ; bouteilles de champagne, *Comité des fêtes*, 154 € TTC ; nappes, *Papier rusé*, 50 € TTC.
PR-41 : Organisation des vœux au personnel et le Noël de leurs enfants : desserts et vaisselle jetable, *Carrefour Meylan*, 177 € TTC ; maquillage, *Le pitit Fesoff*, 100 € TTC.
PR-42 : Approvisionnement stock mairie, *Comité des fêtes*, 180,59 € TTC ;
PR-43 : Impression cartes de vœux et enveloppes, *Imprimerie Notre Dame*, 478,4 € TTC.
PROT-01 : Présentation des vœux du Maire au service petite enfance, *Le Chardon Bleu*, 100 € TTC.
PROT-02 : Stock pour les besoins des services de la mairie, *Carrefour Meylan*, 50 € TTC.

3

PROT-03 : Présentation des vœux du Maire aux services, *Le Chardon Bleu*, 80 € TTC.
PROT-04 : Stock pour les besoins des services de la mairie, *Promocash*, 150 € TTC.
PROT-05 : Stock pour les besoins de la mairie, *Carrefour Meylan*, 100 € TTC ; *Fralco*, 90 € TTC.
RH-01 : Examens complémentaires des agents suite aux préconisations de la médecine professionnelle, *CHU*, 80,88 € TTC.
RH-02 : Formation « Analyse de la pratique » pour l'ensemble des agents du service petite enfance, *Institut de formation en soins infirmiers*, 3 290 € TTC.
SCO-01 : Projets culturels et sportifs des écoles : visite, *Muséum d'histoire naturelle de Grenoble*, 30€ TTC ; transport, *Transdev Dauphiné*, 137 € TTC ; cycle natation, *Ville de La Tronche*, 1 380 € TTC ; transport, *Perraud*, 930 € TTC ; spectacle, *Théâtre Tador*, 540 € TTC.
SCO-02 : Achat d'un thermomètre pour l'école Clos Marchand, *Pharmacie Fontaine Amélie*, 59,95 € TTC.
SM-82 : Besoins en fournitures des services techniques : achat de chevilles ATR et d'un odomètre, *Vinay matériels*, 228,67 € TTC ; peintures et antirouille, *Plasticolor*, 191,07 € TTC ; réparation du souffleur et achat de fil nylon, *Agriqua*, 471 € TTC ; achat d'une scie et de colle, *Wurth*, 33,67 € TTC ; achat de tendeurs et de fil carbonif, *SMG*, 179,30 € TTC ; achat de lampes, *AED*, 86,11 € TTC.
SM-83 : Besoins en fournitures des services techniques : achat de fourniture électrique, *AED*, 1 286,28 € TTC ; achat de casques antibruit et de chausures de sécurité, *Delire*, 229,46 € TTC ; jointement des murs de la médiathèque, *Item*, 5 885 € TTC ; pose de bordures, *ERAL*, 681,58 € TTC ; pose de potelets, *Sineu Groff*, 2 382,43 € TTC ; achat de tablettes pour faire des étiquettes, *Costoroma*, 500,25 € TTC ; remplacement de siphons, *Cédeq*, 183,60 € TTC ; remplacement des appareils d'éclairage usagés, *Elect*, 3 042,62 € TTC.
SM-84 : Besoins en fournitures des services techniques : achat de peintures, *Alzonobler*, 414,41 € TTC ; achat d'une pelle, d'un seau et d'un poussoir à neige, *SMG*, 56,79 € TTC ; révision du système gaz du Parreau, *Soda Citroën*, 194,13 € TTC ; achat d'un transformateur d'alimentation et d'une batterie pour le SAS de l'Agora, *Gérard & Peysson*, 265,88 € TTC ; achat de bombe de peinture pour les tracages dans la commune, *Vinay matériels*, 330,88 € TTC ; achat d'une bouteille de gaz pour soudeuse, *Tolho*, 79,19 € TTC.
SM-85 : Achat de girlandes, cordons lumineux et sphères, *Crylum*, 1 992,36 € TTC.
SM-86 : Maintenance des ascenseurs et extension GSM du centre de loisirs, *ACAF*, 1 680,11 € TTC.
SM-87 : Besoins en fournitures et réparations pour les services techniques : modification et équilibrage des bouches d'air de la salle Garnier de l'Agora, *Cégelec*, 498,73 € ; isolation phonique des salles de l'Agora, société *ABH*, 918,05 € TTC ; peinture pour porte métallique, *Décor discount*, 349,80 € TTC ; achat de chlorure de magnésium, *Quadrinex*, 563,37 € TTC ; dépannage tracto pelle, *Alternative Grésivaudan*, 274,27 € TTC ; dépannage électrique du tennis couvert Randon, *Elect*, 715,21 € TTC.
SM-88 : Besoins en fournitures des services techniques : achat de planche pour décoration de Noël, *Erol matériels*, 108,84 € TTC ; Pass, *Gérard & Peysson*, 108,97 € TTC ; remplacement de pièce pour la chaufferie de l'Agora, *Cégelec*, 503,52 € TTC ; montage de chambres à air, *Gonhler*, 27,24 € TTC ; achat de colle à bordure pour aménager la voirie, *Point P*, 149,69 € TTC.
SM-89 : Besoins en fournitures des services techniques : pack de connexion pour les candélabres, *Crylum*, 215 € TTC ; cordons d'alimentations pour raccord candélabres, *décolum*, 581,41 € TTC ; sprints de Noël, *Joly*, 1 140 € TTC.
SM-90 : Besoins en fournitures des services techniques : achat de plants de vignes, *Jaquet*, 745,78 € TTC ; mise en place de panneaux chemin de Buttil, *Pub Grésivaudan*, 114,82 € TTC ; remise en état crayons décoratifs écoles, *Pic bois*, 598 € TTC ; achat potelets pour aménagement voirie, *Espace créatif*, 2 032,50 € TTC ; achat de peinture antidérapante, *Akzo*, 1 399,18 € TTC ; achat de fournitures électriques, *CLE*, 2 569,13 € TTC ; petite décoration de Noël, *Vinay*, 400 € TTC.
SM-91 : Fourniture et pose enveloppe coffret éclairage public sur la RD 1090, *Epsig*, 1 054,87 € TTC.
SM-92 : Besoins en fournitures des services techniques : peinture Glycéro, *D2D*, 80 € TTC ; achat de fournitures diverses, *Rétyf*, 420 € TTC.
SM-93 : Achat de spots, *CLE*, 74,43 € TTC.
SM-94 : Besoins en fournitures des services techniques : achat de fournitures pour le service voirie et de matériel de plomberie, *SMG*, 2 805 € TTC ; achat de galets pour divers massifs, *Socoffi*, 501 € TTC ; dépannage de la balayeuse, *Alternative Grésivaudan*, 921,39 € TTC ; remplacement d'un circulateur sur la chaufferie de la mairie, *Bœuf Virard*, 388,70 € TTC ; achat d'un pied à coulisse, *Wurth*, 54,60 € TTC ; achat de sacs de mortier, *Point P*, 87,79 € TTC ; fourniture de tôles inox pour la fixation des panneaux électrovan, *Moulin*, 502,32 € TTC ; achat de contenants « ordures ménagères » pour différents sites, *CCP Grésivaudan*, 1 905 € TTC.
SM-95 : Achat de 5 000 l de foin domestique, *Thevenin & Ducros*, 4 177 € TTC.
SM-96 : Contrôle de la sirène de la mairie, *ELECT*, 104,05 € TTC.
ST-001 : Achat de fournitures pour les services techniques : fourniture pour sèche-linge sèche-ghénerhoie, 287,42 € TTC ; compactage chemin des semis - eau potable, *Saver*, 590,82 € TTC ; achat de ferrailles et de cornière en acier, *SMG*, 665,13 € TTC ; achat harnais forestier, *Charain*, 380€ TTC.
ST-002 : Certificat de conformité pour la mise en place de l'éclairage public « le clos de mars », *Consuef*, 53,71 € TTC.

4

- ST-003 : Intervention sèche-linge de la crèche, *Mérenchole*, 154,14 € TTC.
- ST-004 : Achat de fournitures pour les services techniques : peinture pour matériel agricole, *Plasticolor*, 161,33 € TTC ; peinture pour tracteur, *Aggrina*, 52,90 € TTC ; fournitures potaux incendie, *Christofod*, 1 381 € TTC ; contrôles techniques poids lourds, *Dekra*, 93 € TTC ; contrôle limiteur vitesse du MAN, *Dara*, 64,20 € TTC ; contrôles techniques véhicules, *Auto sécurité*, 410 € TTC.
- ST-005 : Achat de fournitures et services pour le service technique : mission pour requalification du chemin du fangeat, *MTM Infra*, 3 900 € TTC ; alimentation pour manifestation parc de la mairie, *Dunelac*, 473,02 € TTC ; achat de batteries pour les alarmes incendie, *CLE*, 173,85 € TTC ; emballé à froid, *Socofi*, 716,62 € TTC ; achat de fournitures pour l'indicateur de vitesse, *GPA*, 149,16 € TTC ; achat de fourniture pour la balayeuse, *société ouest Vendée*, 234,89 € TTC.
- ST-006 : Contrôle en acoustique et en traitement d'air, *Cabinet Roland Storace*, 1 200 € TTC.
- ST-007 : Renouvellement de la convention oxygène et acétylène, *Air Liquide*, 730 € TTC.
- ST-008 : Achat de fournitures et services pour le service technique : remplacement chaudière, *Bauf-Vivard*, 2 654,64 € ; remplacement d'un caisson d'extraction d'air et d'un disjoncteur, *CLE*, 668,10 € TTC ; remplacement d'un mitigeur, *Cadéo*, 44,71 € TTC ; achat de gyrophares orange, *AD 1582*, 239,46 € TTC ; achat de couteaux et manilles pour l'épaveuse dérouillonneuse, *Aggrina*, 1058 € TTC ; remplacement de silencieux de l'aspirateur à feuilles, *Aggrina*, 60 € TTC ; entretien des toitures des bâtiments, *Cherpage Contemporain*, 6 811,12 € TTC ; révision Renault MaxiLy, *Bernard Truck*, 354 € TTC ; location d'une nacelle pour 24 jours, sud équipement, 3 110,40 € TTC ; fourniture de chiffres blancs pour poteaux incendie, *Pub Grésivaudan*, 69,60 € TTC.
- ST-009 : Achat de fournitures pour les services techniques : jeu de tournevis, *SM/G*, 31,56 € TTC ; réparations véhicules suite crevasion, *Gauthier frères*, 195,01 € TTC ; mise en place d'une porte communicante dans un bureau de l'Hôtel de Ville, *Chambost*, 211,54 € TTC ; achat de barillet et clés pour l'école des vignes et le centre de loisirs, *Gérard & Peysson*, 852,97 € TTC ; mise en place de tôles inox pour la cantine, *Moulin*, 468 € TTC ; clés pour divers services de la mairie, *condomnie Molbert*, 48 € TTC.
- ST-010 : Remplacement de la résistance et flexible du lave-vaisselle cantine clos marchand, *Mérenchole*, 643,46 € TTC.
- ST-011 : Achat de fournitures pour les services techniques : commande de 5 000 litres de foin, *Thevenin AVIA*, 3 451,89 € TTC ; sacs de mortiers et de ciments, *Poir P*, 459,16 € TTC ; gravier à béton, *Semradrag*, 111,36 € TTC ; fournitures pour déroussalleurs, *Genin*, 1 730,86 € TTC ; lampes et fusibles de remplacement, *AFD*, 153,36 € TTC.
- ST-012 : Dévoilement sésue HTA et BT, *ERDF*, 12 280,54 € TTC.
- UR-01 : Madatement d'un cabinet d'avocats pour défendre les intérêts de la commune, *Fessier-Jorquera-Covallès*, montant maximum de 3 000 € TTC.
- VQ-01 : Location de la machine à affranchir pour l'année 2014, Néopost, 862,08 € TTC.
- VQ-02 : Attribution de la concession n°1257 pour une durée de 30 ans, recette de 373,12 € TTC.
- VQ-03 : Attribution de la concession n°1258 pour une durée de 30 ans, recette de 299,50 € TTC.
- VQ-04 : Renouvellement de la concession de type familial n°648 et attribution du n°1259 à cette concession, recette de 149,40 € TTC.
- VQ-05 : Renouvellement de la concession de la case columbarium n°16 et attribution du n°1260 à cette concession, recette de 149,35 € TTC.
- VQ-06 : Attribution de la concession n°1261 pour une durée de 15 ans, recette de 149,35 € TTC.
- VQ-07 : Location de compositions florales artificielles pour l'accueil de la Mairie, *Comme un jardin*, 228 € TTC.
- VQ-08 : Renouvellement annuel de la maintenance du logiciel Médiode, *ARPEGE*, 926,72 € TTC.
- VQ-09 : Abonnement à l'hebdomadaire « la vie communale » pour l'année 2014, *la vie communale et départementale*, 95,60 € TTC.
- VQ-10 : Balance de la machine à affranchir pour l'année 2014, *Mail Finance*, 522,71 € TTC.
- VQ-11 : Abonnement à la « Lettre du cadre » pour l'année 2014, *Groupe Territorial*, 133 € TTC.
- VQ-12 : Renouvellement de la concession de type familial n°856 et attribution du n°1262 à cette concession, recette de 149,40 € TTC.
- VQ-13 : Attribution de la concession n° 1263 pour une durée de 30 ans, recette de 298,50 € TTC.
- VQ-14 : Achat de fiches et feuilles spécifiques à l'éclair civil, *SEDI Equipement*, 187,30 € TTC.
- VQ-15 : Renouvellement du contrat de maintenance pour le logiciel dés-élections, *Berger Levrault*, 774,20 € TTC.
- VQ-16 : Fournitures spécifiques à l'écart-civil, *Fabregue Duo*, 278,40 € TTC.
- VQ-19 : Fournitures destinées à l'organisation des scrutins, *Fabregue*, 1 578,46 € TTC.
- VQ-20 : Renouvellement de la concession de type familial n°855 et attribution du n°1264 à cette concession, recette de 149,40 € TTC.
- VQ-21 : Renouvellement de la concession de type familial n°4 et 5 et attribution du n°1265 à cette concession, recette de 298,80 € TTC.
- VQ-22 : Attribution de la concession n°1266 pour une durée de 30 ans, recette de 373,12 € TTC.
- YB-70 : Location et mise à disposition des salles de l'Agora, recette de 8 000 € HT.
- YB-71 : Achat d'un jeté de 4 pages dans la Femina du Dauphiné Libéré, *Groupe Dauphiné Média*, 3 303 € HT.

5

- YB-72 : Location et mise à disposition des salles de l'Agora, recette de 4 600 € HT.
- YB-73 : Contractualisation dans le cadre de la programmation culturelle 2013/2014.
- YB-74 : Fixation des tarifs de location des salles de l'Agora aux candidats ismétriciens pour l'accueil de leurs réunions publiques.
- YB-75 : Location de l'ensemble des salles de l'Agora à un client pour un montant de 2 450 € HT.
- YB-76 : Changement d'une pompe de chauffage à l'Agora, *Bauf-Vivard*, 550 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Prend acte de ces décisions.

1. En France — Jeunesse — Education

2014-006 : Conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble pour l'aide spécifique Rythmes Éducatifs

Entendu le rapport de Madame ANGLADE, maire adjoint délégué en charge de la Petite Enfant, de l'Éducation et de la Jeunesse.

Dans le cadre de leur politique en direction des temps libres des enfants et des jeunes, les CAF contribuent à la mise en œuvre des nouveaux rythmes éducatifs à la suite de la réorganisation des temps scolaires prévue au décret n°2013-77 du 24 janvier 2013.

À ce titre, elles soutiennent les accueils de loisirs sans hébergement périscolaires déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse avec une aide spécifique concernant exclusivement les trois heures nouvelles dégagées par la réforme des rythmes éducatifs.

Ces conventions ont pour objet de :
déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre
fixer les engagements réciproques entre les co-signataires, notamment en matière de réglementation et de paiement des prestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à signer les avenants aux conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble pour les établissements ALSH la Poulatière, ALSH Clos marchand et ALSH les Vignes.

2014-007 : Convention de participation financière aux frais de fonctionnement d'un élève résidant à Saint-Simier et scolarisé en CLIS à Grenoble pour l'année 2012-2013

Entendu le rapport de Madame ANGLADE, maire adjoint délégué en charge de la Petite Enfant, de l'Éducation et de la Jeunesse.

La commune de Grenoble soumet une proposition de convention de participation financière dans le cadre de la scolarisation d'un élève, résidant à Saint-Simier, au sein d'une classe d'intégration scolaire (CLIS) à l'école élémentaire Paul Bert de Grenoble. Les CLIS permettent l'accueil, dans une école primaire ordinaire, d'un petit groupe d'enfants (12 maximum) présentant le même type de handicap.

L'article 87-1, 2° du décret n°2004-809 du 13 août 2004 précise les modalités selon lesquelles une commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée par des motifs tirés de contraintes liées notamment à des raisons médicales.

La participation de la commune est évaluée sur la base du coût moyen par élève scolarisé sur la commune de Grenoble, tenant compte des charges de fonctionnements des écoles constatées au compte administratif de l'année civile précédant le début de l'année scolaire en cours.

Vu les articles L. 212-8, R. 212-21 et L. 112-1 du Code de l'éducation,

Vu l'article 87-1, 2° du décret n°2004-809 du 13 août 2004,

Vu l'avis favorable de la commission EIES (Enfant, Jeunesse, Éducation, Sports) du 26 février 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

autorise Madame le Maire à signer la convention de participation financière aux frais de fonctionnement d'un élève résidant à Saint-Simier et scolarisé en CLIS à Grenoble pour l'année 2012-2013,

Précise que la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement relatif à cette scolarisation pour l'année 2012-2013 s'élevé à 1097 euros.

6

2. Finances et Administration Générale

2014-002: Convention « site pilote » Y@POLICE

Entendu le rapport de Monsieur Gamelin, adjoint au Maire, en charge des ressources humaines, de la vie quotidienne et des relations avec les bailleurs sociaux.

Lors de la délibération n° 2013-207 du 18 juillet 2013, le conseil municipal avait autorisé Madame le Maire à signer une convention "site pilote" Y@POLICE. Il s'agissait de doter la Police Municipale d'un logiciel "full web" (en ligne) en phase de développement.

Comme convenu lors de la signature de la convention, la société YPOK nous propose un renouvellement préférentiel. Seuls la maintenance corrective, réglementaire et évolutive et la hotline sont facturées au prix de cinquante euros hors taxe pour l'année. L'hébergement sur un serveur sécurisé est offert puisque Saint Ismier est site pilote.

Le logiciel proposé s'inscrit régulièrement de nouveaux modules facilitant la gestion administrative, le traitement et la transmission de l'information.

Afin que la Police Municipale soit dotée d'un outil de travail efficace, performant et peu onéreux, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à renouveler la convention « site pilote » Y@POLICE.

Vu l'avis favorable de la commission « finances et administration générale » en date du 21 février 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à signer ladite convention, ci-annexée.

Charge Madame le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2014-003: Convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) – Année 2014

Entendu le rapport de Monsieur Gamelin, adjoint au Maire, en charge des ressources humaines, de la vie quotidienne et des relations avec les bailleurs sociaux.

La commune adhère depuis plusieurs années à l'association Société Protectrice des Animaux (SPA) Nord Isère à Renage pour le service de prise en charge, capture et enlèvement des animaux errants afin de remplir toutes les obligations réglementaires prévues en matière de fourrière.

Il convient de renouveler cette convention pour l'année 2014.

Il est proposé de choisir la convention de fourrière dite complète, c'est-à-dire celle prévoyant la capture des chiens et chats errants sur la voie publique et leur transport en fourrière.

Une participation financière est demandée à la commune. Le tarif s'élève à 0,33 € par habitant pour l'année 2014.

- Vu l'article 2121.29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants, et à la protection des animaux ;
- Vu le Code Rural modifié et notamment les articles 211 et 213 ;
- Vu l'avis favorable de la commission « Administration Générale et Finances » en date du 21 février 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention de fourrière animale ci-annexée pour l'année 2014,
- Choisit la formule dite complète,
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention de fourrière animale prenant effet à compter du 1er janvier 2014 pour une durée d'un an.

2014-004: PERSONNEL: Elections municipales de mars 2014 – Indemnité des agents municipaux et recrutement d'agents contractuels

Entendu le rapport de Monsieur GAMELIN, adjoint au Maire, en charge des ressources humaines, de la vie quotidienne et des relations avec les bailleurs sociaux.

La commune de Saint-Ismier doit organiser la mise sous pli de la propagande électorale pour le scrutin municipal de sa commune.

Une convention entre l'Etat, représentée par le Préfet de l'Isère, et la commune de Saint-Ismier représentée par le Maire, précisant la constitution et le fonctionnement de la commission de propagande, les modalités d'organisation et les dispositions financières, doit être signée (ci-annexée).

La mise sous pli des documents de propagande sera effectuée par des agents municipaux et, en cas de besoin, par des agents contractuels, recrutés pour cette mission. Il est proposé que ceux-ci soient rémunérés « à l'enveloppe » selon le barème suivant :

- o 0,05 € par électeur inscrit,
- o 0,04 € par électeur et pour chaque liste ayant bénéficié des services de la commission de propagande,
- o 0,21 € par centaine d'électeurs au titre des secrétaires de commission,
- o La rémunération du personnel ne pourra pas dépasser les plafonds fixés par la convention.

Les agents municipaux seront rémunérés sous forme d'une indemnité, selon les taux fixés, et viendra en complément du régime indemnitaire instauré par délibération n° 2005-08 du 28 février 2005, puis modifié par les délibérations n° 2007-45 du 18 juin 2007 et n° 2009-33 du 30 mars 2009.

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,

- Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire à signer la convention ci-annexée,

- Décide d'attribuer une indemnité aux agents municipaux ayant effectué la mise sous pli en dehors de leur temps de travail régulier,

- Autorise Madame le Maire à recruter si besoin des agents sur contrat pour effectuer la mise sous pli des documents de propagande,

- Dit que les agents seront rémunérés, par salaire ou par indemnité, à raison de :

- o 0,05 € par électeur inscrit,
 - o 0,04 € par électeur et pour chaque liste ayant bénéficié des services de la commission de propagande,
 - o 0,21 € par centaine d'électeurs au titre des secrétaires de commission,
 - o La rémunération du personnel ne pourra pas dépasser les plafonds fixés par la convention.
- Indique que les taux sont exprimés en brut.

2014-005: Débat d'orientations budgétaires – D.O.B. 2014 – Budgets Primitifs Communal et Annexes

Entendu les rapports de Mme FERRADOU, Maire et de Mr GUATTIGNY, adjoint au Maire, en charge des finances et des TIC.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes de plus de 3 500 habitants doivent procéder, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif de l'exercice, à la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire.

Ce débat a pour objet la discussion des grandes orientations budgétaires et d'informer l'assemblée délibérante sur la situation financière de la collectivité.

Après présentation des orientations budgétaires souhaitées par la municipalité, il est proposé un débat.

Madame Anglade et Monsieur Verme quittent la séance à 19h25 après avoir donné leurs pouvoirs à Madame Charpin et Monsieur Guattigny.

Madame Picard part à son tour à 20h21 sans laisser de pouvoir.

Le Conseil Municipal,

Prend acte de la tenue des Débats d'Orientations Budgétaires 2014 concernant le budget primitif Commune et les budgets annexes.

3. Culture

2014-008 : Demande de subvention pour l'acquisition d'un fonds DVD pour la médiathèque

Entendu le rapport de Madame Piétri, conseillère municipale :

Soucieux de proposer une diversité des supports culturels, le fonds de la médiathèque de l'Orangerie offre aussi, en complément des livres, des CD audio, des CDROMs, des DVDROMs et une collection de DVD documentaires. Cette collection a pu être complétée par 100 DVD en 2011 grâce au soutien financier de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan.

Afin de diversifier et moderniser le fonds, la commune souhaite acquérir de nouveaux DVD.

A ce titre, la médiathèque de l'Orangerie, médiathèque relai du Pays du Grésivaudan, souhaite solliciter une subvention auprès de la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Madame Le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan pour permettre l'achat de DVD.

2014-009 : Signature d'une convention pour l'utilisation de l'atelier de reliure municipal de Bernin

Entendu le rapport de Madame Piétri, conseillère municipale.

De nombreux ouvrages endommagés nécessitent des techniques et du matériel de réparation spécifique à la reliure.

L'atelier intercommunal de Bernin (dépendant de la Bibliothèque Départementale de l'Isère) est mis à disposition des bibliothèques intéressées. Il fournit les fournitures de base et assure l'accès à des journées de formation aux deux bénévoles de l'Association Bibliothèque de l'Orangerie qui relient régulièrement en état des documents.

Une convention annuelle entre la commune de Saint-Ismier et la commune de Bernin formalise l'utilisation de cet atelier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Madame Le Maire à signer la convention, ci-jointe valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

2014-010 : Signature d'une convention de participation financière dans le cadre du projet culturel « Giboulivres, rencontres avec des auteurs jeunesse »

Entendu le rapport de Madame Piétri, conseillère municipale.

Le projet « Giboulivres » se déroulera du 9 au 11 avril 2014 au sein de huit communes de la Vallée du Grésivaudan et du collège Belledonne situé à Villard-Bonnot. Ce projet a pour objectif :

- développer le goût de la lecture chez les enfants et les adolescents,
- favoriser un travail de réflexion sur les écrits des auteurs jeunesse avec leur public en organisant des rencontres tout-public et des rencontres scolaires,
- accompagner un travail scolaire avec des classes maternelles, élémentaires et les collégiens de ces communes ou établissements,
- préparer les séances tout-public avec d'autres structures associatives et communales (service périscolaire, centre de loisirs, crèche, relais d'assistants maternels, etc.).

Pour la 10^{ème} édition, des rencontres sont planifiées avec deux auteurs jeunesse : Oranne LALLEMAND et Jean-Luc LUCIANI.

Les huit communes organisatrices sont Saint-Ismier et le collège Belledonne financent cette manifestation. Pour l'édition 2014, le syndicat intercommunal pour la gestion et l'animation du centre socio-culturel de Brignoud (SISOC) a été désigné comme gestionnaire. Une convention formalise l'engagement de chacune des communes participantes et du collège Belledonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Madame Le Maire à signer la convention.

Clôture du Conseil Municipal à 20h20

Affichage : le 06 MARS 2014

Lucile FERRADOU

Maire de Saint-Ismier



*Exemplaire
de la page*